



Commune de Genolier Conseil communal

DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025

1. ACCEPTATION du préavis 62/2025

concernant le rapport de gestion de la Municipalité année 2024

2. REFUS du préavis 67/2025

concernant la modification du règlement du Conseil communal – Ajout de l'article 40.4 pour une optimisation des procédures et délais pour les préavis municipaux

3. ACCEPTATION du préavis 68/2025

concernant les comptes 2024

Genolier, le 12 juin 2025

Conformément aux articles 162 et ss LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch